

## LA VALIDITE DES CONVENTIONS DANS LE CADRE D'UNE RUPTURE : DES GRANDES ET DE PETITES CERTITUDES

Cette conférence vise à mieux cerner les certitudes en matière de validité des conventions qu'elles soient issues de la médiation, de la négociation entre procureurs ou entre les parties elles-mêmes. Les médiateurs, les avocats et les conseillers juridiques sont donc interpellés par ces questions.

Nous débuterons par une analyse des arrêts de principe de la Cour suprême du Canada quant à la validité des conventions. Pour ensuite procéder à une revue de la doctrine et de la jurisprudence sur la question de la validité juridique de la convention qu'elle résulte de la médiation ou de la négociation dans le cadre d'une instance judiciaire. La Cour suprême du Canada dans les arrêts Miglin et Hartshorne réitère l'importance pour les tribunaux de respecter la volonté des parties et, sauf exception, ils ne devraient pas s'immiscer dans l'étude de la convention familiale ou la mettre de côté à la légère. La jurisprudence, on le verra, a respecté ce mot d'ordre. Le participant notera que la partie de la convention que l'une des parties voudra remettre en cause touchera plus fréquemment la question des aliments pour l'époux ou le partage des véhicules de retraite.

### **ANIMATION :**

#### **Me Michel Tétrault**

Membre du Barreau du Québec depuis 1983, Me Tétrault est avocat au Centre communautaire juridique de l'Estrie. Il oeuvre principalement dans le domaine du droit de la personne et du droit de la famille. Il est l'auteur de l'ouvrage *Droit de la famille*, 2e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003. Il enseigne au baccalauréat en droit et à la Formation continue ainsi qu'à la Formation professionnelle du Barreau depuis de nombreuses années.

## LES NOUVELLES INFRACTIONS ET SANCTIONS AU CODE DE LA SECURITE ROUTIERE ("IMPACTS DU CODE DE LA SECURITE ROUTIERE EN DROIT CRIMINEL" AU CONGRES 2010)

Apprenez-en plus afin de mieux conseiller vos clients : les photos radars, les nouvelles infractions relatives aux grands excès de vitesse, à l'alcool au volant et à l'utilisation du téléphone cellulaire. Le spectre des sanctions lié à ces infractions a été considérablement élargi. Au-delà de la contravention, il y a maintenant des sanctions administratives ainsi que des mesures musclées, dont des condamnations criminelles.

### **ANIMATION :**

**Me Marco Labrie**

## L'accès à l'information

Les avocats en pratique privé, plus particulièrement ceux qui se spécialisent dans le droit administratif incluant le droit de l'immigration, le droit des transports et le droit fiscal se doivent d'avoir une bonne connaissance des rouages de la Loi sur l'accès à l'information afin de pouvoir obtenir des institutions fédérales les renseignements qui sont sous le contrôle de ces dernières. À l'aide d'un bref exposé théorique, d'échanges et d'exercices pratiques les participants pourront apprendre ou approfondir leur connaissances en matière de droit d'accès à l'information.

Ce cours traitera notamment des thèmes suivants:

- a. Le fonctionnement de la loi
- b. Quelles sont les renseignements que l'on peut obtenir sous cette loi
- c. Comment s'y prendre pour avoir accès aux renseignements recherchés

Un texte comprenant un exposé théorique de la loi et livrant une grille contenant plusieurs conseils pour l'utilisateur de cette loi sera préalablement remis aux participants.

### **ANIMATION :**

**Me Pierre Trudel**

Titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal, Barreau 1977.